

# **Bâtir ensemble une Église – Famille, signe de sainteté, d'unité et d'espérance**

Excellence Monseigneur Téky,  
Révérends Pères,  
Révérendes personnes consacrées,  
Chers catéchistes et chefs chrétiens,  
Chers fidèles laïcs,

En cette première année de mon ministère épiscopal, permettez que je saisisse l'occasion que m'offre l'assemblée générale pour m'adresser à vous de façon particulière. Je voudrais d'abord vous saluer et vous remercier une fois encore pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé lors de mon sacre et de la prise de possession du diocèse le 8 mars dernier. Je désire ensuite vous exprimer ma joie pour votre ferme engagement à la suite du Christ Jésus. Car j'ai constaté, dans les communautés chrétiennes que j'ai déjà visitées, la ferveur avec laquelle vous suivez le Maître dans l'Église. À chacun et à tous, je dis donc ma reconnaissance pour cette vie de foi, d'espérance et de charité vécue dans l'unité. Profitant de ces présentes assises, je souhaite enfin vous présenter les orientations pastorales autour desquelles j'entends poursuivre, avec vous, l'œuvre de mes très chers prédécesseurs.

## **1. Promouvoir la sainteté de tous**

Le pape Jean-Paul II a placé toute la pastorale de l'Église universelle, en ce début du troisième millénaire, sous le signe de la sainteté. « Et tout d'abord, écrit le Saint-Père dans la Lettre Apostolique *Novo millennio ineunte* du 6 janvier 2001, je n'hésite pas à dire que la perspective dans laquelle doit se placer tout le cheminement pastoral est celle de la sainteté » (Nmi, n.30). Et il ajoute un peu plus loin : « Il est temps de proposer de nouveau à tous, avec conviction, ce "haut degré" de la vie chrétienne : toute la vie de la communauté ecclésiale et des familles chrétiennes doit mener dans cette direction » (Nmi, n.31).

Par le sacrement du baptême, les chrétiens sont régénérés et incorporés au Christ dans l'Église pour participer à la vie divine. Le baptême, de soi, est le commencement de la vie chrétienne car il tend vers l'acquisition de la plénitude de la vie dans le Christ. Il est ordonné à la maturité de la foi, à la pleine intégration dans la vie de la grâce, à la vie selon l'Esprit Saint.

Dans le baptême, « Dieu nous a sauvés, et il nous a donné une vocation sainte, non à cause de nos propres actes, mais à cause de son projet à lui et de sa grâce (2Tm 1,9). Cette divine vocation, nous sommes tous appelés à la réaliser concrètement par notre vie.

« Justifiés par le nom du Seigneur Jésus Christ et par l'Esprit de notre Dieu » (1Cor 6,11),

« sanctifiés dans le Christ Jésus et appelés par Dieu à former le peuple saint » (1Cor 1,2),

« devenus le Temple de l'Esprit Saint » (1 Cor 6,19),

les chrétiens sont invités

« à ne pas laisser sans effet la grâce reçue de Dieu » (2Cor 6,1) car

« la volonté de Dieu, c'est que nous vivions dans la sainteté » (1Th 4,3).

La vie de la grâce, reçue comme en germe au baptême, est une réalité dynamique ; elle est en progrès continu. À chaque baptisé revient le « sacré » devoir de la faire croître.

« Le don se traduit à son tour en une tâche, qui doit gouverner toute l'existence chrétienne » (Nmi, n.30). La vie chrétienne apparaît en ce sens comme l'engagement conscient et ferme à

développer cette vie divine jusqu'à sa plénitude. Cet engagement ne concerne pas seulement certains chrétiens mais tous les membres du Peuple saint de Dieu.

« Tous les fidèles du Christ, écrit en effet le Concile Vatican II, quel que soit leur état ou leur rang,

sont appelés à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité » (Lumen gentium n.40).

Chers Frères et Sœurs, ni la réception du sacrement de l'ordre, ni la nouvelle consécration faite à travers la profession des vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, ni la réception du sacrement de baptême ne signifient, en soi, le « haut degré » de la vie chrétienne. Parce que toute grâce divine reçue dans l'Église est une réalité dynamique. À tous les membres de notre Famille diocésaine revient donc le « sacré » devoir de développer, par une vie de sainteté, le don reçu. « La sanctification qu'ils ont reçue, nous enseigne encore le Concile Vatican II, il leur faut, avec la grâce de Dieu, la conserver et l'achever par leur vie » (LG n.40).

Sans une vie spirituelle profonde de ses membres (prêtres, personnes consacrées, laïcs), sans une vie d'intériorité et d'intimité profonde avec Jésus Christ de tous et de chacun, il sera impossible à notre Église diocésaine de Man de relever les défis majeurs qui l'attendent au début de ce troisième millénaire. Car le dynamisme missionnaire va de pair avec l'expérience spirituelle profonde. L'engagement réel et constant de tous les fidèles pour la construction et l'édification de l'Église - Famille de Dieu qui est à Man dépend de leur vie de communion intime avec le Christ Ressuscité. Plus les pasteurs, les consacrés et les laïcs seront unis à Jésus et dociles à son Esprit, plus ils seront poussés par le « zèle pour le salut des âmes » et plus efficaces seront leurs actions pastorales et apostoliques.

Chers Frères et Sœurs, Dieu nous appelle tous : prêtres, consacrés et laïcs, à la sainteté dans l'Église, bien sûr chacun, selon sa vocation propre. Toutes les communautés chrétiennes de notre Famille diocésaine doivent donc devenir d'authentiques « écoles » de sainteté. Je voudrais inviter les prêtres à faire de la recherche de la sainteté, la première priorité de leur vie sacerdotale et de leur activité pastorale. Je vous exhorte, vous aussi les consacrés et les laïcs, à participer à toutes les activités qui seront organisées tant au niveau diocésain que paroissial, pour vous aider à mieux comprendre et à réaliser votre vocation à la sainteté dans l'Église.

## 2. Bâtir une Église – Famille unie

Dans le dessein éternel de Dieu, l'Église - Famille de Dieu est le mystère d'une unité nouvelle et ouverte à tous. Cette unité dans Christ va au-delà des limites de la famille humaine, de la tribu ou de l'ethnie, de l'âge, de la fonction ou du rang. Notre Famille diocésaine, rassemblée autour de son Évêque, est le lieu d'une unité qui se reçoit du Christ « plénitude de vie, notre frère aîné, le premier-né d'entre les morts »<sup>1</sup>.

L'unité dans l'Église - Famille de Dieu a comme principe et fondement le mystère pascal du Christ. En effet, Jésus Christ, le Fils du Père fait homme, est mort pour attirer à lui tous les hommes (cf. Jn 12,32), réunir les enfants de Dieu dispersés (cf. Jn 11,52), et ramener toutes choses sous un seul chef (cf. Ep 1,10). Notre Famille diocésaine est convoquée et rassemblée derrière l'Agneau immolé ; elle marche à la suite de ce Bon Pasteur qui a donné sa vie pour ses frères (cf. Jn 10,18; Ap 7,7).

Chers Frères et Sœurs, la Croix a mérité à Jésus de pouvoir non seulement tout rassembler : « quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai à moi tous les hommes » (Jn 12,32), mais encore de devenir, par elle, le centre universel d'attraction et de convergence, la cause et le lien d'une unité ouverte à tout homme et à tous les peuples.

Tous les hommes, au-delà des murs qui les séparent, se rencontrent en ce point de la convergence et d'une unité universelle qu'est la croix du Christ. Dieu ramène, par l'action de l'Esprit Saint, l'humanité tout entière à l'unité d'un seul lieu : la Croix.

---

<sup>1</sup> SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU SYNODE DES ÉVÊQUES, *Document, l'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix, Lineamenta* de la II<sup>e</sup> Assemblée spéciale pour l'Afrique, texte en français rendu public le 27 juin 2006, in *Documentation catholique* 2006 (2365) n.39, 843.

« C'est par son sang versé, jaillissant de son flanc sur la croix que Jésus nous établit en frères et sœurs, unis désormais par le lien de son Sang, qui de l'Eucharistie, passe dans nos veines »<sup>2</sup>.

La mission de l'Église - Famille de Dieu qui est à Man « ne peut désormais se comprendre qu'à partir de cette communication de la vie, qu'à partir de l'unité -fraternité qui jaillit de la paix que nous donne le Sang du Christ versé pour nous »<sup>3</sup>. Notre Famille diocésaine doit devenir toujours davantage le signe et l'instrument par lesquels le Christ rassemble dans l'unité les divers peuples qui occupent l'Ouest ivoirien. Dans notre Église, on doit donc se solidariser ou se désolidariser non plus simplement sur la base de l'ethnique, de la culture, de l'âge ou de la race mais surtout à partir de l'union au mystère du Christ et de l'accomplissement de la volonté du Père.

L'unité dans l'Église ne signifie pas la confusion des rôles et des fonctions ou le nivellement des responsabilités au sein de la Famille chrétienne. La communion ne peut et ne doit être un prétexte au désordre. Car la véritable collaboration se vit dans la dépendance hiérarchique et fraternelle. En effet, « l'œil ne peut pas dire à la main 'Je n'ai pas besoin de toi' et la tête dire aux pieds 'Je n'ai pas besoin de vous' » (1Cor 12,21).

La communion dans l'Église fonctionne sur la base de deux principes essentiels : la co-responsabilité et la dépendance hiérarchique. Selon le principe de la co-responsabilité : tous les membres de la Famille diocésaine sont responsables devant Dieu de sa construction et de son édification. Chacun a, en effet, selon le dessein de Dieu, un rôle important et irremplaçable à y jouer. « L'œil ne peut pas dire à la main : 'Je n'ai pas besoin de toi', ni la tête dire aux pieds : 'Je n'ai pas besoin de vous' » (1 Cor 12,21). Dans l'œuvre d'édification de notre Église-Famille de Dieu, il existe une diversité de membres, de fonctions (cf. LG n.7), mais aussi une nécessaire complémentarité.

Le principe de la dépendance hiérarchique souligne la place particulière de chacun dans l'Église – Famille : « Tous les fidèles, cependant, n'exercent pas de la même façon cette responsabilité commune, mais dans la communion organique de l'Église, à chacun est assigné une tâche spéciale correspondant à sa condition propre »<sup>4</sup>. Par conséquent, là où l'oreille veut devenir le bras, là où l'œil cherche à accomplir la fonction de l'orteil, là où la tête se contente de jouer le rôle des membres inférieurs, il n'y a plus de corps. L'unité est rompue. C'est le désordre ou la confusion. Travailler efficacement à l'édification de la Famille diocésaine, c'est respecter l'ordre des responsabilités qui y a été établi de par la volonté de notre Seigneur Jésus. C'est comprendre et accepter l'autorité comme un service indispensable pour le bien de la communauté, c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun.

### 3. Réveiller l'esprit missionnaire

L'Église - Famille de Dieu qui est à Man a un autre défi important à relever : celui d'une pastorale missionnaire. Car malgré la croissance remarquable du nombre de catholiques : prêtres, consacrés et laïcs, dans l'ouest ivoirien ces quarante dernières années, « la moisson est encore abondante ». Au terme de cette quarantième année d'évangélisation, un regard d'ensemble porté sur cette vaste région montre que les non chrétiens constituent encore la grande majorité de la population. Devant un tel constat, la pastorale missionnaire devient une des priorités de notre Église.

À nous tous, membres de la Famille diocésaine de Man, Jésus Ressuscité redit avec insistance : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez, de tous les peuples faites des disciples... Et moi je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin » (Mt 28,18-20).

<sup>2</sup> SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU SYNODE DES ÉVÊQUES, *Document, l'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix, Lineamenta* de la II<sup>e</sup> Assemblée spéciale pour l'Afrique, texte en français rendu public le 27 juin 2006, in *Documentation catholique* 2006 (2365) n.39, 843-844.

<sup>3</sup> *Ibid.*, in *Ibid.*, n.40, 844.

<sup>4</sup> CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Lettre circulaire aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires des lieux sur les Conseils pastoraux, conformément aux dispositions de la Congrégation plénière du 15 mars 1972*, p.1 ; cf. AA n.2 ; LG n.32 ; PO n.2.

Cet envoi en mission concerne tous les chrétiens, toutes les paroisses, toutes les communautés ecclésiales de Base (CEB) et les familles chrétiennes, toutes les associations et tous les mouvements ecclésiaux, les groupes de prières et les écoles catholiques. Il est donc nécessaire, pour une plus grande fidélité au Christ, que dans notre Église se renouvelle sans cesse et s'approfondisse cette conscience missionnaire. Nous avons été appelés et envoyés par le Seigneur pour proclamer à tous les peuples l'évangile du salut et les amener à l'obéissance de la foi dans l'Église. Nous sommes aussi choisis pour promouvoir dans notre région la dignité de toute personne humaine créée à l'image de Dieu et rachetée par le Christ. Je voudrais donc pour notre Église une pastorale missionnaire intégrale.

J'appelle pastorale missionnaire intégrale (cf. SC nn.9.12-13 ; LG chapitre V), la pastorale missionnaire qui met en évidence la dimension intégrale du salut en Jésus-Christ : « Je suis venu, pour que les hommes aient la vie et qu'ils l'aient en abondance » (Jn 10,10). Le salut, ou la vie en Jésus-Christ, concerne le corps et l'âme, l'individu et la communauté, l'eschatologie et le bonheur présent, la recherche d'un niveau de vie suffisant pour tous et pour chacun et l'attente active du monde à venir, l'accueil de Jésus-Christ, Parole et Pain de vie par la conversion et l'engagement concret en vue de l'amélioration de la qualité de vie de tous et de chacun. « C'est, en effet, écrit le Concile Vatican II, l'homme qu'il s'agit de sauver, la société humaine qu'il faut renouveler. C'est donc l'homme, l'homme considéré dans son unité et sa totalité, l'homme, corps et âme, cœur et conscience, pensée et volonté, qui constituera l'axe de tout notre exposé » (GS n.3).

Dans l'Exhortation *Ecclesia in Africa*, le pape Jean-Paul II reprend, en ces termes, cette idée de Vatican II : « Il est impossible d'accepter que l'œuvre d'évangélisation puisse ou doive négliger les questions extrêmement graves, tellement agitées aujourd'hui, concernant la justice, la libération, le développement et la paix dans le monde »<sup>5</sup>.

Chers Frères et Sœurs, en cette année où l'Église universelle célèbre les deux mille ans de la naissance de saint Paul, j'invite tous les membres de notre Famille diocésaine à le prendre comme modèle de vie chrétienne et à l'imiter dans l'annonce du Christ et de son Évangile. « Malheur à moi si je n'annonçais pas l'Évangile » (1 Cor 9,16) disait-il. En ces propos de l'Apôtre des nations s'exprime la vocation missionnaire de chaque baptisé et de toute communauté chrétienne.

Dans notre diocèse, nombreuses sont les personnes qui n'ont jamais entendu l'Évangile et qui attendent d'en recevoir par nous la première annonce. Nous sommes tous les témoins du Christ et avons le devoir d'annoncer son Évangile. Chacun peut, selon sa vocation propre dans l'Église et dans le monde, accomplir ce devoir missionnaire, car les voies de la mission sont multiples. L'évangélisation se réalise par le témoignage d'une vie chrétienne authentique, l'annonce explicite de l'évangile, la vie de conversion, l'engagement dans les communautés chrétiennes et les Communautés Ecclésiales de Base, l'inculturation c'est-à-dire l'incarnation de l'Évangile dans les cultures des différents peuples, la promotion du développement et l'éducation morale des consciences, la prière et les sacrifices ou par la manifestation de l'amour de Dieu aux païens par le service désintéressé des autres et de la société.

Frères et Sœurs vivons, comme saint Paul, pour le projet de salut de Dieu, lui « qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité » (1Tm 2,4). Que nos paroisses, nos Communautés Ecclésiales de Base, nos familles chrétiennes et nos institutions d'Église deviennent donc de véritables lieux d'évangélisation !

#### **4. Rechercher l'autonomie financière**

La mission de l'Église dans le monde, comme nous le rappelle le Concile Vatican II, n'est pas d'ordre politique, économique ou social, mais religieux (cf. GS n.42). Toutefois, l'Église peut, dans la perspective de cette mission de salut, « en vertu d'un droit inné, acquérir, conserver, administrer et aliéner des biens temporels, indépendamment du pouvoir civil » (Can 1254 §1). Notre Famille diocésaine doit trouver les moyens matériels nécessaires pour la poursuite de ses fins propres qui sont : « organiser le culte public, procurer l'honnête subsistance du clergé et des

<sup>5</sup> JEAN-PAUL II, *Ecclesia in Africa*, *op. cit.*, n.68.

autres ministres, accomplir les œuvres de l'apostolat sacré et de charité, surtout envers les pauvres » ( Can 1254§2).

Jusque-là, l'Église - Famille de Dieu qui est à Man n'a pas les biens temporels nécessaires à l'accomplissement de sa mission de salut. En effet, elle vit essentiellement de la générosité de l'Église universelle.

Il est vrai que les fidèles laïcs essaient de prendre l'Église en charge, au niveau matériel. Mais force est de reconnaître que leurs sacrifices, bien que louables, sont encore en deçà des résultats escomptés. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette contre-performance. La première : la plupart des fidèles sont pauvres. La deuxième : ceux qui ont suffisamment de biens matériels ne sont pas toujours généreux. La troisième : la prise en charge matérielle de l'Église par les laïcs est une responsabilité relativement nouvelle. En effet, tant que le diocèse était sous administration des missionnaires expatriés, la recherche des biens était du ressort exclusif de ces derniers. On ne demandait aux fidèles que le strict minimum.

Le manque de moyens matériels suffisants pour la mission semble justifier certaines situations dans la Famille diocésaine. D'abord, certains prêtres essaient de se prendre personnellement en charge en réalisant des projets lucratifs (avec certains inconvénients : ils ne sont pas toujours disponibles pour la pastorale, donnant ainsi l'impression d'être des affairistes). Ensuite, les consacrés et les fidèles laïcs qui travaillent avec les prêtres à l'évangélisation ne perçoivent souvent aucune indemnité (c'est une situation d'injustice). Enfin, le partage des maigres moyens est souvent source de divisions et d'incompréhensions entre les différents membres des équipes sacerdotales.

Le pape Jean-Paul II rappelle, aux Églises d'Afrique, que « l'évangélisation requiert, outre les moyens humains, des moyens matériels et financiers substantiels, dont bien souvent les diocèses sont loin de disposer dans des proportions suffisantes »<sup>6</sup>. « Il est donc urgent, poursuit-il, que les Églises particulières d'Afrique se fixent pour objectif d'arriver au plus tôt à pourvoir elles-mêmes à leurs besoins et à assurer leur autofinancement »<sup>7</sup>. « Par conséquent, conclut-il, j'invite instamment les Conférences Episcopales, les diocèses et toutes les communautés chrétiennes des Églises du continent, chacune en ce qui la concerne, à faire diligence pour que cet autofinancement devienne de plus en plus effectif »<sup>8</sup>.

## 5. Vivre la fraternité dans la solidarité et le partage

La première forme de partage et de solidarité dans l'Église - Famille est la gestion rigoureuse et transparente de l'argent et des biens temporels de la communauté chrétienne et des Institutions ecclésiales. Les moyens matériels et financiers, aussi modestes soient-ils, dont dispose l'Église du Christ qui est à Man ne sont pas toujours administrés conformément à leur nature et aux fins qui justifient leur existence (cf. PO n.17). Les biens de la Famille chrétienne sont souvent traités comme un patrimoine personnel et non comme des biens dont nous avons des comptes à rendre à Dieu et à l'Église. « Une fonction d'Église, enseigne le Concile Vatican II, ne doit pas devenir une activité lucrative ; les revenus qui en proviennent ne sauraient être utilisés pour augmenter le patrimoine personnel » (PO n.17) des administrateurs de ces biens. Les moyens matériels et financiers ne suffiront jamais pour bâtir notre Église diocésaine tant que ceux dont nous disposons déjà ne seront pas gérés de façon rigoureuse et transparente, avec un souci de rendre régulièrement compte de notre gestion.

La fraternité dans l'Église se vit aussi dans un nouveau type de solidarité humaine et spirituelle. Car elle est la manifestation sacramentelle de la fraternité du Christ qui, par son incarnation et son mystère pascal, s'est fait proche de tous les hommes. Le Fils de Dieu a partagé notre vie, nos soucis, nos peines, nos joies, notre souffrance et notre mort. En toute chose, excepté dans le péché, il s'est fait proche de tout homme. Au lieu de vivre pour lui-même, il a vécu pour les autres. Le projet de vie du Seigneur a été d'accomplir les attentes des opprimés, des

<sup>6</sup> JEAN-PAUL II, *Ecclesia in Africa*, op. cit., n.104.

<sup>7</sup> *Ivi.*

<sup>8</sup> *Ivi.*

pauvres, des petits : « L'Esprit du Seigneur est sur moi. Il m'a envoyé libérer les captifs, rendre la vue aux aveugles... » (Lc 4,18ss), mais aussi celles des riches : Jésus est allé chez Zachée pour proclamer le règne de Dieu (Lc 19,2ss).

Le Seigneur a entièrement livré sa vie pour les autres, pour leur bonheur. La fraternité l'a conduit au don de lui-même jusqu'au sacrifice suprême de la Croix. « Par toute sa présence, par la manifestation qu'il a faite de lui-même par ses paroles et ses œuvres, par ses signes et ses miracles, et plus particulièrement par sa mort et par sa résurrection glorieuse d'entre les morts, par l'envoi enfin de l'Esprit de vérité » (DV n.4), le Fils de Dieu fait homme a révélé au monde un nouveau type de solidarité humaine et spirituelle que les prêtres sont appelés à vivre et à manifester aux hommes de leur temps.

Notre vie fraternelle, est un lieu théologal, où nous faisons l'expérience de la présence mystique du Christ ressuscité et du nouveau type de solidarité qu'il a instauré dans le monde. Cela s'expérimente dans une vie de disponibilité et de service nourrie par la Parole et par l'Eucharistie, purifiée par le Sacrement de la Réconciliation, soutenue par la prière.

Selon le principe de la solidarité, en vertu du sacrement du Baptême, chacun de nous, comme chrétien et comme membre d'une communauté paroissiale particulière, est indissolublement lié au destin de l'Église diocésaine tout entière. Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses de chacun et de chaque communauté chrétienne devraient, dès lors, être aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses de tous et de chacun (cf. GS n.1). Je souhaite donc que tout ce qui touche à la vie d'un chrétien donné trouve écho dans le cœur de toute la communauté paroissiale. De même que tout ce qui concerne une paroisse déterminée soit vécu par tout le diocèse. J'invite chaque membre de la famille diocésaine à se reconnaître réellement et intimement solidaire des autres dans le Christ et comme le Christ, dans les moments heureux mais aussi dans les temps d'épreuves.

Chers frères et sœurs diocésains, je voudrais, au terme de mon adresse, vous dire que je compte sur chacun d'entre vous et sur vous tous pour la mise en œuvre de ces orientations pastorales. Nous formons le Corps du Christ et dans ce Corps, chaque membre est unique et irremplaçable. Je fais donc confiance à tous : prêtres, consacrés et laïcs. Regardons tous dans la même direction, celle du Christ que nous montre l'Église universelle. Car c'est ensemble, chacun selon son charisme et sa charge, que le Père Tout-puissant nous appelle à bâtir l'Église de son Fils Jésus-Christ qui est à Man.

Je vous accorde ma bénédiction épiscopale !

† Mgr Gaspard BÉBY GNÉBA  
Évêque de Man